
Montréal, le 3 mai 2004

Monsieur Luc Doray
Secrétaire général
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

OBJET: AVIS SUR LA POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES
MILIEUX NATURELS DE MONTRÉAL

Présentation des organismes

Depuis sa fondation, en 1981, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) regroupe des milliers de membres et sympathisants provenant de toutes les régions du Québec et de tous les horizons, dans le but de promouvoir le développement durable et la conservation de la nature. *FloraQuebeca* regroupe depuis 1996 plusieurs botanistes, tant professionnels qu'amateurs, ainsi que des amateurs de la nature, tous inquiets de voir se dégrader ou disparaître des habitats naturels du Québec abritant des espèces d'intérêt. Ces deux organismes ont voulu exprimer un point de vue sur la politique de protection des milieux naturels de Montréal.

Intérêt porté au projet

Au Québec, c'est dans la région de Montréal que les dégradations et les disparitions d'habitats naturels ont été les plus sévères et les plus étendues. Le Québec est déjà très en retard sur bon nombre de pays qui vouent un plus grand pourcentage de leur territoire à la conservation des

ressources naturelles, et est également loin de l'objectif de 8 % de son territoire protégé, objectif qui continue d'être prôné par tous les organismes gestionnaires des territoires, les gouvernements fédéral et provincial et les groupes œuvrant dans le domaine de la conservation des habitats.

L'objectif de 8 % est pour 2005, donc il y a une urgence d'intervenir à court terme d'autant plus que, nonobstant cet objectif, l'urgence est générée par la vitesse d'intervention des spéculateurs et autres promoteurs immobiliers. Mentionnons que les groupes environnementaux s'entendent actuellement pour atteindre, à moyen terme, 12% de la superficie soit en 2008-2010, ce qui correspond à la moyenne mondiale pour les pays développés. Il nous apparaît fort **positif** que la nouvelle grande Ville de Montréal prenne très au sérieux cet objectif de conservation sur son territoire, surtout dans l'optique où il faut être conséquent et équitable et ne pas susciter des efforts seulement dans les « régions-ressources » qui actuellement sont les seules à générer de nouvelles aires protégées. L'atteinte de cet objectif est donc double, d'une part protéger la biodiversité de la région métropolitaine et, d'autre part, participer à l'effort pan-québécois de protection du patrimoine naturel de la province et par le fait même, du patrimoine naturel mondial.

Tout massif forestier ou semi-forestier (jeunes forêts, champs en friche, milieux humides) en milieu urbain ou péri-urbain a une valeur en soi et doit être conservé, et encore plus lorsqu'il a une grande valeur écologique comme les dernières grandes forêts de l'île Bizard, de l'ouest de l'île et du Mont-Royal. Tout dépend des volontés politiques réelles de protéger les habitats pour le bénéfice des générations futures. L'importance des autres terrains faisant partie des éco-territoires identifiés par la Ville est indéniable pour recréer des zones favorables pour abriter la flore, les poissons, les oiseaux, les amphibiens, les reptiles et les mammifères. La création de nouveaux parcs-nature et l'inclusion de plusieurs terrains au pourtour des parcs actuels seraient la meilleure solution à long terme pour l'atteinte des objectifs de conservation de la Ville. La création de réserves naturelles volontaires en milieu privé et de servitudes de conservation peuvent aussi jouer un grand rôle dans l'effort de conservation des Montréalais et Montréalaises. La gestion écologique dans les parcs actuels peut également permettre de remettre des terrains aménagés en zone naturelle propice pour le déploiement des espèces végétales typiques des conditions écologiques prévalant sur l'île de Montréal et autres îles du territoire. Certaines espèces forestières ou ayant besoin de grands territoires avec des habitats diversifiés, présentes

sur le territoire, sont devenues très rares sur le territoire et pourraient au moins se maintenir si la municipalité réussit à maintenir des surfaces adéquates de milieux naturels sur l'île.

Préoccupations

Mentionnons que les cours d'eau ne devraient pas faire partie des superficies comptabilisées dans le 8 % du territoire. Ils sont impropres à la construction. Ils sont donc protégés par leur nature même. Le 8 % devrait s'appliquer sur les milieux terrestres et humides comprenant les rives et les marécages. Tous les habitats constitués d'eau libre à l'année devraient être exclus du calcul de la superficie protégée par la politique. Par ailleurs, la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels n'intervient pas sur le contrôle des pollutions directes et diffuses qui peuvent menacer l'intégrité des milieux humides, des lacs et des cours d'eau. Elle ne peut donc pas ajouter une protection supplémentaire sur les lacs et cours d'eau du territoire.

Mentionnons également qu'il est important que la Ville réagisse rapidement pour protéger des superficies importantes, car la vitesse de développement est telle, que la politique pourrait bien rester lettre morte. Rappelons que les projets autoroutiers dans deux éco-territoires pourraient mettre fin aux projets de conservation de ceux-ci soit celui du prolongement de l'autoroute 440 à l'île Bizard et celui de l'autoroute 25 vers le Nord qui anéantiraient les projets d'éco-territoire de la Coulée verte du ruisseau de Montigny et du corridor écoforestier de l'Île Bizard. L'UQCN et *FloraQuebeca* pensent que les autres intervenants, dont le ministère des transports du Québec devront tenir compte des positions de la Ville dans le développement du réseau d'aires protégées sur le territoire de l'île. Il faut que les surfaces qui permettent le maintien de la représentativité biologique du territoire soient maintenues dans leur intégrité et non seulement qu'elles constituent une mosaïque de petits habitats morcellés par le développement routier et domiciliaire. Nous ne voulons donc pas d'une simple comptabilité de surface pour atteindre un objectif numérique (8%), mais plutôt des statuts de protection réels sur des superficies significatives qui tendent à garantir le maintien de la biodiversité, et donc, qui vont à l'encontre du morcellement.

Recommandations

1. Si les territoires protégés par la ville sont conservés par des ententes de servitude ou des réserves naturelles en milieu privé ou autre statut de conservation, il est important que la gestion de ces territoires soit assurée par une instance publique.
2. Par ailleurs, il faut que les écosystèmes rares au Québec, ou les sites d'espèces menacées ou vulnérables (ou susceptibles d'être ainsi désignées) soient protégés en priorité quand un choix de site doit être fait lorsque les mesures de protection sont insuffisantes pour protéger des territoires complets ou lorsque l'argent fait défaut.
3. Il faut aussi que les habitats que l'on veut protéger soient aussi protégés de la pression que les visiteurs et les infrastructures peuvent occasionner le cas échéant.
4. Ce n'est pas tout d'identifier des zones de conservation sur le territoire de l'île, encore faut-il également y consacrer des efforts suffisants pour suivre l'évolution de ces communautés et écosystèmes afin de pouvoir intervenir lorsque des problèmes de pérennité des populations d'espèces sensibles surviennent.
5. Il faut faire des efforts particuliers de liaison avec les écoterritoires pour des secteurs qui présentent des zones comprenant des surfaces intéressantes ainsi que des valeurs écologiques non négligeables comme le parc-nature du Bois-d'Anjou qui ne fait pas parti d'un écoterritoire en particulier, même si plusieurs éléments floristiques ainsi que sa situation géographique lui confèrent un poste de relais important entre la coulée verte du ruisseau de Montigny et la trame verte de l'est.
6. Finalement, il est urgent que la Ville intervienne dans les secteurs les plus menacés par les développements en cours ou en projet. Les groupes environnementaux locaux et les groupes de citoyens sont les mieux placés pour suivre l'évolution des dossiers locaux et alerter l'opinion publique, mais faute de moyens, il est difficile pour eux d'organiser des campagnes de financement pour faire des acquisitions de terrains à fort prix sur le territoire de Montréal. La Ville ne peut laisser aux citoyens l'effort ultime de prendre les moyens de conserver les habitats d'intérêt sur le territoire.

En conclusion, les principes émis dans la présente politique nous laisse croire que les autorités municipales de Montréal sont sur la bonne voie pour concrétiser plusieurs projets de conservation. L'UQCN et *FloraQuebeca* veulent encourager la Ville de Montréal dans la mise

en œuvre de cette politique fort prometteuse pour la conservation sur l'île, à la condition que les actions suivent les paroles.

Nous tenons à vous remercier, Monsieur Doray, d'avoir bien voulu prendre connaissance de cette position et nous vous offrons nos plus sincères salutations.

Kim Marineau, Biologiste, M.Sc. Environnement
Membre des conseils d'administration de l'UQCN et de *FloraQuebeca*

S.V.P., veuillez adresser toute correspondance concernant cet avis à:

Madame Kim Marineau
5477 rue Lafond, Montréal, Qc, H1X 2X3
Tél. ou téléc.: 514-374-6324
Courriel : kim.marineau@sympatico.ca